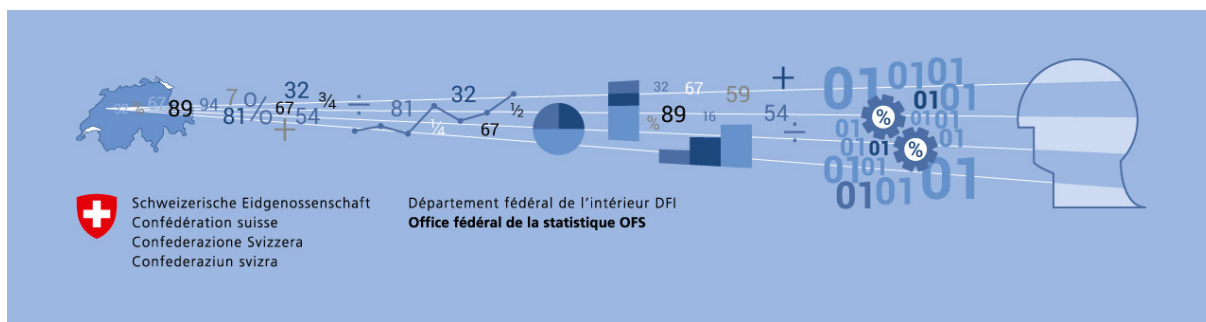




Communiqué de presse

Embargo: 2.9.2025, 8h30

03 Travail et rémunération

Le travail à temps partiel en Suisse en 2024

Le travail à temps partiel est presque trois fois plus fréquent chez les femmes que chez les hommes

Au 2^e trimestre 2024, 38,7% des personnes actives occupées travaillaient à temps partiel, ce qui représente une hausse de 13,3 points de pourcentage par rapport à 1991. Le travail à temps partiel est très répandu chez les femmes, et en particulier chez les mères dont les enfants vivent dans le même ménage, ainsi que chez les personnes qui ont atteint l'âge ordinaire de la retraite. En comparaison européenne, la Suisse affiche le deuxième taux de travail à temps partiel après les Pays-Bas. Ce sont là quelques résultats tirés de la publication «Le travail à temps partiel en Suisse en 2024» de l'Office fédéral de la statistique (OFS).

Au deuxième trimestre 2024, 1,9 million de personnes exerçaient une activité professionnelle à temps partiel en Suisse, c'est-à-dire à un taux d'occupation inférieur à 90%. Cela correspond à un taux de travail à temps partiel de 38,7%, soit une hausse considérable de 13,3 points de pourcentage par rapport au deuxième trimestre 1991. Les femmes actives occupées travaillent 2,8 fois plus souvent à temps partiel que les hommes (58,4% contre 21,1%), mais l'augmentation observée du temps partiel depuis 1991 est plus marquée pour ces derniers (+13,3 points de pourcentage, contre +9,2 points pour les femmes).

Le temps partiel augmente avec l'âge: les 15 à 24 ans sont 28,2% à travailler à temps partiel, contre 86,3% pour les 65 ans ou plus (25 à 39 ans: 32,9%; 40 à 54 ans: 38,7%; 55 à 64 ans: 42,7%).

Trois quarts des mères actives occupées travaillent à temps partiel

Chez les femmes, la situation familiale influe considérablement sur le taux d'occupation: 74,9% des mères vivant dans un ménage comptant des enfants travaillent à temps partiel (contre 14,3% des pères dans la même situation). Chez les mères comme chez les pères, la proportion de personnes travaillant à temps partiel tend à diminuer à mesure que l'âge du plus jeune enfant augmente: elle se situe à 16,4% chez les pères dont le plus jeune enfant a moins de 4 ans et à 10,0% chez ceux dont le plus jeune enfant a entre 13 et 17 ans. Le taux de travail à temps partiel atteint 79,2%, soit son plus haut niveau, chez les mères dont le plus jeune enfant a entre 4 et 12 ans et diminue à 66,1% chez celles dont le plus jeune enfant a entre 18 et 24 ans.

Les personnes ayant une fonction dirigeante travaillent moins souvent à temps partiel

En 2024, la part des personnes salariées ayant une fonction dirigeante (membres de la direction ou cadres exerçant une fonction de chef) qui travaillaient à temps partiel était de 24,0%, alors qu'elle était pratiquement deux fois plus élevée chez celles sans fonction dirigeante (45,5%). Cet écart important s'observe tant chez les femmes (44,1%, contre 64,7%) que chez les hommes (12,1%, contre 24,0%).

Un tiers des femmes travaillent à temps partiel pour s'occuper de leurs enfants

Les raisons de travailler à un taux d'occupation réduit diffèrent fortement selon le sexe: en 2024, les femmes citaient en premier lieu la garde des enfants (32,3% des femmes travaillant à temps partiel; hommes: 11,8%). Les femmes déclarent aussi nettement plus souvent que les hommes travailler à temps partiel en raison d'autres responsabilités familiales ou personnelles (11,8%, contre 3,8%). En revanche, la part des personnes qui travaillent à temps partiel pour des raisons de formation ou de formation continue est deux fois plus élevée chez les hommes que chez les femmes (14,0%, contre 7,7% pour les femmes).

Le sous-emploi est presque trois fois plus répandu chez les femmes que chez les hommes

En 2024, on comptait 254 000 actifs occupés à temps partiel en sous-emploi, c'est-à-dire des personnes qui souhaiteraient travailler davantage et qui seraient disponibles pour un taux d'occupation plus élevé dans les trois mois. Le taux de sous-emploi (pourcentage de personnes en sous-emploi par rapport à la population active) des femmes s'élève à 7,5%, il est donc plus élevé que celui des hommes (2,8%). Alors que les hommes en sous-emploi expriment majoritairement le souhait de travailler à plein temps (63,4%; femmes: 44,1%), les femmes déclarent plus souvent vouloir travailler à un taux d'occupation plus élevé tout en restant à temps partiel (55,9%; hommes: 36,6%).

En comparaison européenne, la Suisse arrive en deuxième position derrière les Pays-Bas

La Suisse occupe le devant du classement des pays européens en matière de travail à temps partiel. Elle affiche un taux de travail à temps partiel de 41,5%, juste derrière les Pays-Bas (42,8%; suivant la définition internationale selon laquelle le travail à temps partiel correspond à un taux d'occupation de moins de 100%). En moyenne européenne, 18,7% des personnes actives occupées travaillent à temps partiel. Le taux de travail à temps partiel varie fortement entre les pays limitrophes de la Suisse (Autriche: 31,3%; Allemagne: 30,6%; France: 17,5%; Italie: 17,0%). Les valeurs les plus basses sont celles de la Bulgarie (1,7%), de la Roumanie (3,2%), de la Croatie (3,8%) et de la Slovaquie (4,6%).

Renseignements

Silvia Perrenoud, OFS, Section Travail et vie active, tél.: +41 58 463 66 32,

e-mail: silvia.perrenoud@bfs.admin.ch

Service des médias OFS, tél.: +41 58 463 60 13, e-mail: media@bfs.admin.ch

Offre en ligne

Autres informations et publications: www.bfs.admin.ch/news/fr/2025-0478

La statistique compte pour vous: www.la-statistique-compte.ch

Abonnement aux NewsMails de l'OFS: www.news-stat.admin.ch

Le site de l'OFS: www.statistique.ch

Accès aux résultats

Ce communiqué est conforme aux principes du Code de bonnes pratiques de la statistique européenne. Ce dernier définit les bases qui assurent l'indépendance, l'intégrité et la responsabilité des services statistiques nationaux et communautaires. Les accès privilégiés sont contrôlés et placés sous embargo.

Le Secrétariat d'État aux migrations (SEM), le Secrétariat d'État à l'économie (SECO) et l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) ont eu accès aux informations statistiques contenues dans le présent communiqué de presse, de manière limitée, contrôlée et sous embargo, trois jours ouvrables avant leur mise à disposition du public.

Annexe méthodologique

Enquête suisse sur la population active (ESPA)

L'enquête suisse sur la population active (ESPA) est une enquête par sondage que l'Office fédéral de la statistique (OFS) réalise chaque année auprès des ménages depuis 1991. Elle a pour but de décrire la structure et l'évolution de la population active en Suisse, ainsi que ses comportements sur le marché du travail. L'OFS veille à la comparabilité internationale des résultats en s'appuyant sur les recommandations du Bureau international du travail (BIT) et sur les normes d'Eurostat applicables aux enquêtes sur la main-d'œuvre.

De 1991 à 2009, l'enquête a été réalisée au 2^e trimestre uniquement. Conformément à l'accord bilatéral de coopération statistique entre la Suisse et l'Union européenne, l'ESPA est menée en continu depuis 2010 dans le but de produire des indicateurs trimestriels sur l'offre de travail. Ces résultats font dorénavant l'objet d'un communiqué de presse trimestriel. Les résultats annuels de l'ESPA – chiffres plus détaillés, notamment sur l'évolution des conditions de travail et de la structure sociodémographique de la population – font l'objet d'un communiqué de presse séparé.

L'ESPA est réalisée par un institut privé d'études de marché pour le compte de l'OFS. L'échantillon de base compte depuis 2010 environ 100 000 interviews annuelles. Un échantillon spécial composé d'environ 20 000 interviews de personnes étrangères complète l'échantillon de base. La population couverte est la population résidente permanente de 15 ans ou plus.

De 1991 à 2020, l'ESPA a été une enquête téléphonique. Depuis 2021, il s'agit d'une enquête multimode (enquête par Internet et par téléphone) où le relevé par Internet est privilégié.

Définitions principales

Personnes actives occupées

Sont considérées comme actives occupées les personnes d'au moins 15 ans révolus qui, au cours de la semaine de référence,

- ont travaillé au moins une heure contre rémunération,
- ou qui, bien que temporairement absentes de leur travail (pour cause de maladie, de vacances, de congé maternité, de service militaire, etc.), avaient un emploi en tant que salarié ou comme indépendant,
- ou qui ont travaillé dans l'entreprise familiale sans être rémunérées.

Personnes en sous-emploi

Sont considérées comme étant en sous-emploi les personnes actives occupées

- qui présentent une durée normale de travail inférieure aux 90% de la durée normale de travail dans les entreprises et
- qui souhaitent travailler davantage; et
- sont disponibles pour prendre, dans les trois mois qui suivent, un travail impliquant un taux d'occupation plus élevé.

Personnes travaillant à plein temps / à temps partiel

Sont considérées comme travaillant à plein temps toutes les personnes actives occupées présentant un taux d'occupation de 90% ou plus. Parmi les personnes travaillant à un taux inférieur, on opère une distinction entre temps partiel I et temps partiel II:

- temps partiel I: taux d'occupation compris entre 50 et 89%;
- temps partiel II: taux d'occupation inférieur à 50%.

Au niveau international, le seuil de l'emploi à temps partiel est plus élevé: tous les taux d'occupation inférieurs à 100% sont considérés comme des emplois à temps partiel.

Population résidente permanente

La population résidente permanente comprend toutes les personnes de nationalité suisse ayant leur domicile principal en Suisse, les personnes de nationalité étrangère titulaires d'une autorisation de séjour ou d'établissement d'une durée minimale de douze mois (livret B ou C ou carte de légitimation du DFAE, à savoir les fonctionnaires internationaux, les diplomates ainsi que les membres de leur famille), les personnes de nationalité étrangère titulaires d'une autorisation de séjour de courte durée (livret L) pour une durée cumulée minimale de douze mois ainsi que les personnes dans le processus d'asile (livret F, N ou S) totalisant au moins douze mois de résidence en Suisse. Bien qu'inclus dans la population résidente permanente selon la définition appliquée dans le nouveau recensement de la population (cf. art. 2, let. d, de l'ordonnance sur le recensement, RS 431.112.1), les diplomates, les fonctionnaires internationaux (y c. les membres de leur famille) et les personnes dans le processus d'asile totalisant au moins douze mois de séjour ne sont pas pris en compte dans l'ESPA.
